

Les différents acteurs de ce secteur se sont retrouvés au Parlement dans le but de mieux impliquer les Camerounais de l'étranger dans le développement du pays.

La Représentation nationale joue la carte de l'incitation à l'investissement. Ce mercredi 30 juin 2021, un forum d'information et d'échanges sur l'accès au foncier et aux programmes d'habitat pour les Camerounais de l'Etranger s'est tenu. «Il faudrait que des dispositions de facilitation soient prises dans tous les secteurs d'activité et dans tous les domaines par le gouvernement et qu'elles soient bien expliquées et bien connues de nos compatriotes...Nos compatriotes de la diaspora souhaitent avoir un lopin de terre sécurisé chez eux pour y faire construire qui un logement, une industrie, des bureaux ou un commerce», assure le président du Réseau des parlementaires Diaspora coopération décentralisée et transfrontalière (Rep-Cod), l'honorable Louis Henri Ngantcha.

Ce plaidoyer des parlementaires pour la mise à disposition de terres à l'endroit des Camerounais de l'étranger intervient dans un contexte marqué par un ensemble de difficultés. « Lourdeurs administrative, opacité des procédures, système bancaire peu intégré, système de gestion foncière inefficace, escroquerie foncière avérée, manque de confiance entre les acteurs entre les acteurs de la promotion immobilière, insuffisance des investisseurs, ignorance par la diaspora des procédures qui existent etc», a par exemple listé le Directeur général de la Société immobilière du Cameroun (Sic) Ahmadou Sardaouna.

Propositions

Pour sortir de cette situation les acteurs des domaines et du foncier au Cameroun font des propositions à la diaspora. Au sein de la Sic, l'on brandit un ensemble de mesure d'accompagnement. « ... de concert avec les ambassades pour documenter leurs préoccupations et les facteurs de localisation des projets à réaliser et d'accompagnements pour ceux ayant entrepris des constructions». Elle entend en outre «mobiliser la diaspora pour le financement de l'habitat de concert avec le Cfc (Crédit foncier du Cameroun) ou d'autres partenaires nationaux à travers des «Obligations de la diaspora «.

Evoluant également dans le secteur, la Mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux (Maetur) a dégainé ses propositions à l'Assemblée nationale : «la réservation d'un ensemble de parcelles pour la diaspora dans les lotissements Maetur; la création de lotissements spécifiques pour la diaspora en fonction de la demande des groupes organisés, l'accompagnement des membres de la diaspora dans la sécurisation juridique de leurs terrains acquis soit auprès de la Maetur, soit auprès des tiers, le partenariat avec des entrepreneurs de

la diaspora pour le développement des projets divers au Cameroun, la réactivation des représentations de la Maetur et la création de nouvelles dans certains pays étrangers hébergeant des communautés importantes de Camerounais; l'amélioration des systèmes de transfert de fonds et de paiement électronique pour le règlement du prix des parcelles ; l'assistance dans la mise en valeur des lots acquis à la Maetur, la mise en place d'un bureau (Point focal) diaspora à la Maetur», a déclaré le Représentant du Directeur général de cet organisme, Louis Roger Manga.

Au-delà des questions liées aux terrains proprement dits, le forum de ce mercredi a touché au financement. Concrètement, les prêts que peut accorder le Cameroun à la diaspora. Pour cela, le Crédit foncier du Cameroun (Cfc) a été mis à contribution. Et selon ce dernier, l'Etat devrait revoir à la hausse le plafond de ses contributions financières. « Depuis 2018, la loi des Finances plafonne le reversement de la contribution au CFC à hauteur de 10 milliards de par an, le reste étant orienté vers de nombreuses sollicitations prioritaires du gouvernement. Or la moyenne annuelle des accords de prêts du CFC sur la période allant de 2012 à 2020 s'élève à 17 milliards de F Cfa dont 1,2 milliards pour la diaspora soit 7,1%. Pour contribuer efficacement au financement des projets immobiliers de la diaspora, il conviendrait de rehausser ce plafond de la contribution à reverser au CFC à hauteur de 15%» a indiqué le Directeur général du CFC, Jean Paul Missi.

La Nouvelle Expression
